



New Brunswick Health Council | Conseil de la santé
du Nouveau-Brunswick

Plan d'affaires proposé 2023-2024

**Présenté au
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick
27 janvier 2023**

I. Notre mandat législatif

La population du Nouveau-Brunswick a le droit de connaître les décisions prises, de faire partie du processus décisionnel, et de connaître les résultats livrés par le système de santé et ses coûts.

Le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick (CSNB) encouragera cette transparence, cet engagement et cette responsabilité en :

- Engageant la population dans un dialogue significatif pour améliorer la qualité du système de santé;
- Mesurant, surveillant et évaluant la santé de la population et la qualité des services en santé;
- Informant la population sur le rendement du système de santé;
- Recommandant des améliorations au ministre de la Santé.

L'élaboration de notre mandat fut inspirée de la section 3 de la *Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé* qui définit la mission du Conseil comme suit :

- (a) de favoriser l'amélioration de la qualité des services de santé dans la province;
- (b) de concevoir et de mettre en œuvre des mécanismes propres à inciter les citoyens du Nouveau-Brunswick à engager un dialogue constructif en vue d'améliorer la qualité des services de santé dans la province;
- (c) d'apprécier, de surveiller et d'évaluer l'état de santé de la population et la qualité des services de santé dans la province;
- (d) d'établir des pratiques efficaces pour améliorer la qualité des services de santé dans la province;
- (e) d'évaluer les stratégies conçues pour améliorer la qualité des services de santé dans la province;
- (f) d'évaluer le taux de satisfaction des citoyens quant aux services de santé et de la qualité de ces services dans la province;
- (g) d'enquêter sur des questions relatives au système de soins de santé que le ministre soumet à son examen;
- (h) de formuler des recommandations au ministre au sujet des activités décrites aux alinéas a) à g);
- (i) tenir compte de l'intérêt particulier des communautés linguistiques officielles dans l'exercice des activités prévues aux alinéas a) à h);
- (j) d'exercer toutes autres activités ou fonctions que la présente Loi autorise ou exige, ou qu'ordonne le lieutenant-gouverneur en conseil.

II. Les livrables du Plan d'affaires 2022-2023

Le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick (CSNB) a un double mandat : rendre compte publiquement du rendement du système de santé provincial et engager les citoyens dans l'amélioration de la qualité des services de santé.

La façon dont le CSNB exécute son mandat a grandement évolué depuis 2008. Au départ, l'absence d'indicateurs généralement acceptés portant sur la santé de la population et la qualité des services de santé dans la province a conduit le CSNB à mettre en place des sondages sur l'expérience vécue afin d'obtenir des données normalisées. Par la suite, l'utilisation des renseignements sur la santé de la population et la qualité des services de santé préparés par le CSNB a augmenté dans la province. Cela est particulièrement vrai pour les communautés et les organismes sans but lucratif, qui peuvent ainsi déterminer les domaines prioritaires et les indicateurs permettant de suivre l'incidence de leurs initiatives.

Dans les dernières années, le CSNB a déployé des efforts pour améliorer l'accès à ces renseignements; nous disposons désormais d'un outil de communication des données sur notre site Web, qui permet aux utilisateurs de trouver et de consulter tous nos indicateurs. Nous avons également produit récemment un plan stratégique triennal qui établit quatre priorités pour orienter notre travail entre 2022 et 2025 : notre proposition de valeur, la viabilité de notre organisation, notre travail de communication et nos relations avec les parties prenantes.

En 2023-2024, en plus de s'appuyer sur les éléments susmentionnés, le travail du CSNB sera grandement influencé par le plan provincial de la santé du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) ainsi que par la modification récemment annoncée de la *Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé*.

Le plan provincial de la santé, « *Stabilisation des soins de santé : Un appel à l'action urgent* », a été publié en novembre 2021. Ce plan confie au CSNB la responsabilité de produire un rapport trimestriel sur les progrès du système de santé. Dans le cadre de cette responsabilité, le CSNB produira des rapports d'étape trimestriels sur les livrables annoncés dans le plan, et fournira des renseignements contextuels pour chacun des domaines d'action du plan. Il s'agit là d'une occasion d'augmenter le niveau de responsabilité sur la façon dont le système de santé s'améliore. Le plan charge également le CSNB d'établir un Réseau de voix des patients et de collaborer avec les organismes du système de santé pour trouver les indicateurs de rendement clés.

Quant à la modification de la *Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé*, elle représente un changement important qui élargit le rôle de notre organisation en matière d'analyse de données et nous confie de nouvelles responsabilités qui relèvent actuellement du ministère de la Santé et du ministère du Développement social. La modification a été approuvée en décembre 2022 et prendra effet en septembre 2023. Les détails de cette modification sont encore en cours de définition. Au cours du premier semestre de l'année à venir, de nombreuses discussions et de nombreux préparatifs seront nécessaires pour que la transition soit la plus réussie possible. Cela comprend la préparation de l'intégration de ressources supplémentaires, l'examen de la structure de l'organisation et la préparation des ententes. L'élargissement de la portée de la *Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé* est une occasion

passionnante qui vise à accroître l'utilisation des données pour orienter les décisions relatives aux investissements et au système.

Dans les sections suivantes de notre plan d'affaires, nous avons structuré notre travail selon quatre domaines clés :

- A. rapports sur le rendement;
- B. engagement du citoyen;
- C. projet de données sur la santé des Premières Nations;
- D. fonctionnement.

L'échéancier des livrables est présenté par trimestre comme suit :

- trimestre 1 – avril à juin 2023;
- trimestre 2 – juillet à septembre 2023;
- trimestre 3 – octobre à décembre 2023;
- trimestre 4 – janvier à mars 2024.

A – RAPPORT DE RENDEMENT

Sondage sur les soins aigus

1. Collecte de données (édition 2023) Nous réaliserons le Sondage sur les soins aigus après avoir mené les consultations nécessaires avec les RRS et organisé la logistique. Le sondage est prévu pour l'été.	T1-T2
2. Campagne de promotion pour la collecte de données (édition 2023) Nous lancerons une campagne publicitaire afin d'accroître la sensibilisation et de garantir un bon taux de réponse au Sondage sur les soins aigus.	T1-T2

Sondage sur les soins primaires (annuel)

3. Rapport public (édition 2022) Nous analyserons les résultats de l'édition 2022 du Sondage sur les soins primaires et publierons les données et les constatations clés sur notre site Web.	T1
4. Collecte des données (édition 2023) Nous réaliserons l'édition 2023 du Sondage sur les soins primaires après avoir mené les consultations nécessaires auprès des parties prenantes. Il s'agit d'un sondage annuel à l'échelle des zones sur l'accès aux soins primaires, qui vise à répondre au besoin de données récentes dans ce domaine.	T3
5. Campagne publicitaire (édition 2023) Nous lancerons une campagne publicitaire afin d'accroître la sensibilisation et de garantir un bon taux de réponse au Sondage sur les soins primaires.	T3

Sondage sur le mieux-être des élèves

6. Envoi des rapports aux écoles (édition 2022-2023) Nous préparerons les résultats par école et enverrons des rapports à tous les établissements participants.	T1
7. Rapport public (édition 2022-2023) Nous publierons les données, analyserons les résultats et élaborerons des documents de mobilisation des connaissances pour rendre publiques nos principales constatations et communiquer les résultats du sondage à un éventail de groupes cibles.	T2
8. Matériel promotionnel pour la collecte de données (édition 2023-2024) Nous préparerons du matériel publicitaire pour soutenir la réalisation de l'édition 2023-2024 du sondage.	T2
9. Collecte de données (édition 2023-2024) Nous mènerons le Sondage sur le mieux-être des élèves à l'automne 2023. Il s'agit du deuxième cycle où toutes les classes (de la maternelle à la 12 ^e année) sont visées par un sondage en ligne.	T3

Sondage sur les soins à domicile

10. Collecte des données (édition 2024) Nous commencerons la collecte des données pour l'édition 2024 du Sondage sur les soins à domicile après avoir mené les consultations nécessaires auprès des parties prenantes. La période de collecte des données se terminera au cours de l'année financière suivante.	T4
11. Campagne publicitaire pour la collecte de données (édition 2024) Nous lancerons une campagne publicitaire afin d'accroître la sensibilisation et de garantir un bon taux de réponse au Sondage sur les soins à domicile.	T4

Plan provincial de la santé

12. Rapport de l'état des résultats du plan provincial de la santé Nous rendrons compte publiquement de l'état des résultats définis dans le plan provincial de la santé.	Chaque trimestre
13. Rapport sur les domaines d'action définis dans le plan provincial de la santé Nous fournirons des renseignements contextuels sur les domaines d'action définis dans le plan provincial de la santé.	Chaque trimestre

B – PARTICIPATION DU PUBLIC

Réseau de voix des patients – Soins virtuels

<p>14. Laboratoire d'innovation en santé</p> <p>Nous organiserons un atelier avec les parties prenantes du système de santé pour présenter les résultats de l'initiative Réseau de voix des patients 2022 et favoriser la discussion sur les projets potentiels d'amélioration de la qualité des services de santé.</p>	T1
<p>15. Dossier à l'intention des citoyens</p> <p>Nous préparerons un dossier à l'intention des citoyens afin de rendre publiquement compte des résultats de notre initiative Réseau de voix des patients 2022. Nous élaborerons et mettrons également en œuvre une stratégie de mobilisation du savoir afin de promouvoir nos résultats auprès de différents groupes dans tout le Nouveau-Brunswick.</p>	T1-T2

Engagement du citoyen

<p>16. Activités d'engagement</p> <p>Nous organiserons des activités d'engagement du citoyen afin d'obtenir des renseignements qualitatifs sur leurs expériences avec le système de santé et leurs idées d'initiatives pour en améliorer la qualité.</p>	T3-T4
<p>17. Rapport public</p> <p>Nous préparerons des documents pour rendre compte publiquement des résultats de nos activités d'engagement du citoyen. Nous élaborerons et mettrons également en œuvre des stratégies de mobilisation du savoir afin de promouvoir ce que nous avons entendu de la part de citoyens de différents groupes dans tout le Nouveau-Brunswick.</p>	T3-T4

Stratégie de relations avec les parties prenantes

18. Réseaux de zones de santé

Nous mettrons sur pied et mobiliserons des réseaux de parties prenantes communautaires à l'échelle régionale en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité des services de santé et de la santé de la population. Nous préparerons des stratégies d'engagement pour chaque réseau régional et mènerons des activités d'engagement centrées sur la mobilisation du savoir concernant les domaines d'action du plan provincial de la santé.

T3-T4

Cadre de communication stratégique

19. Cadre d'évaluation

Nous élaborerons un cadre décrivant les indicateurs de succès du Cadre de communication stratégique. Il facilitera la collecte efficace de données et la production de rapports sur les initiatives de communication du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick.

T1-T2

C – PROJET SUR LES DONNÉES SUR LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS

20. Formalisation d'un cercle de travail autochtone

Après avoir identifié les participants potentiels, les réunions viseront à confirmer l'objectif et l'approche communs pour l'année. Le cercle de travail devrait servir de ressource précieuse pour identifier les opportunités, développer des stratégies et ajouter de la crédibilité à cet important projet.

En cours

21. Amélioration de la collecte de données sur les priorités autochtones

Toutes les communautés ont été contactées l'année précédente pour faire connaître le projet et évaluer l'intérêt pour une collaboration. Certaines communautés ont manifesté un intérêt à collaborer dans des domaines de santé prioritaires. Nous accorderons la priorité à nos efforts sur ces communautés dans le but que les initiatives réussies puissent servir à atteindre d'autres communautés.

En cours

22. Sensibilisation par rapport aux données existantes sur la santé des Autochtones

En collaboration avec le cercle de travail autochtones, il est nécessaire de mieux comprendre ce qui est actuellement disponible et, parmi ces informations, ce qui peut être approprié pour sensibiliser le public aux principaux défis de santé des peuples autochtones et ce qui devrait seulement être communiqué au sein des communautés autochtones. Le travail comprendra également l'utilisation des outils actuels tels que les sondages sur le mieux-être des élèves.

En cours

D – FONCTIONNEMENT

<p>23. Production de données</p> <p>Nous mettrons à jour les indicateurs (de sources internes et externes) dans nos outils Web et consoliderons nos processus de gestion des données.</p>	En cours
<p>24. Révision des limites des communautés et des zones de santé</p> <p>Nous allons revoir les limites de nos communautés et de nos zones de santé en tenant compte de la réforme de la gouvernance locale qui est entrée en vigueur en janvier 2023. Nous devons évaluer l'effet de la nouvelle structure sur notre travail de collecte, d'analyse et de présentation des données.</p>	En cours
<p>25. Préparation à de nouvelles responsabilités dans le cadre de la modification de la loi</p> <p>La Loi sur le Conseil de la santé et des soins aux aînés du Nouveau-Brunswick entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Cette nouvelle organisation maintiendra les responsabilités législatives et le statut de la Loi sur le CSNB. Les responsabilités supplémentaires incluent un accent accru sur le vieillissement de la population et les soins de longue durée, ainsi que de devenir l'organisme de données et d'analyse pour les systèmes de santé et de soins de longue durée. Le travail visant à assurer une transition réussie a été amorcé.</p>	T1-T2